



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2020

Soixante-quatorzième session

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 septembre 2020

[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.90)]

74/303. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Consciente du rôle et des pouvoirs qui sont les siens en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies et de l'importance qu'il y a à ce qu'elle s'acquitte avec efficacité et efficience des fonctions que la Charte des Nations Unies lui confère,

Réaffirmant que la revitalisation de ses travaux est un élément essentiel de la réforme globale de l'Organisation,

Se réjouissant de la commémoration, en 2020, du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sur le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme »,

Prenant acte de l'impact que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu sur les travaux de sa soixante-quatorzième session et saluant les efforts faits par son président à sa soixante-quatorzième session pour en assurer le fonctionnement continu malgré les limitations ayant été imposées à la conduite habituelle de ses travaux en raison de la pandémie,

Estimant qu'il faut encore renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, afin qu'elle puisse s'attaquer aux problèmes mondiaux en constante évolution,

1. *Réaffirme* sa résolution 73/341 du 12 septembre 2019 et toutes ses autres résolutions antérieures, adoptées par consensus, relatives à la revitalisation de ses travaux et convient que la résolution 73/341 dans son ensemble servira de base aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session ;

2. *Prie* le Secrétariat de continuer de tenir à jour, dans les six langues officielles, la page Web multilingue consacrée à la revitalisation de ses travaux et d'en



actualiser la teneur de façon régulière, dans la limite des ressources existantes et à un coût raisonnable, notamment en utilisant les moyens existants tels que l'automatisation de la traduction, tout en garantissant l'exactitude des traductions ;

3. *Décide* de créer, à sa soixante-quinzième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres et chargé :

a) de trouver de nouveaux moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficacité, notamment en faisant fond sur les acquis des sessions passées et sur les précédentes résolutions, et en faisant le point de l'application de ces dernières ;

b) de lui présenter un rapport sur ce sujet à sa soixante-quinzième session ;

4. *Prie* le Secrétaire général d'entreprendre, dans la limite des ressources existantes, une analyse de l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur ses travaux et de faire un exposé sur la question au Groupe de travail spécial à la soixante-quinzième session ;

5. *Décide* que le Groupe de travail spécial continuera d'examiner le tableau de ses résolutions sur la revitalisation de ses travaux annexé au rapport qu'il a présenté à sa soixante-treizième session¹ et qu'à l'issue de cet examen, il continuera de mettre à jour le tableau, lequel sera annexé au rapport qui lui sera présenté à sa soixante-quinzième session, notamment en indiquant quelles dispositions pertinentes ne sont pas encore appliquées et pour quelles raisons ;

6. *Prie* le Président de sa soixante-quinzième session de formuler en temps voulu, en consultant tous les États Membres, la présidence du Conseil économique et social et le Bureau, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des propositions visant à éliminer les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois qu'il y aurait dans son ordre du jour en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030² dans son ensemble, réaffirme les mandats respectifs de ses grandes commissions et leur demande, sur cette base, de continuer, toutes, à examiner les mesures à prendre pour éliminer les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois dans leur ordre du jour en ce qui concerne le Programme 2030 et, à cet égard, leur demande également de faire des propositions qui seront examinées à sa soixante-quinzième session ;

7. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³.

63^e séance plénière
4 septembre 2020

¹ [A/73/956](#).

² Résolution 70/1.

³ [A/74/704](#).